



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Arrondissement de Sedan - Canton de Sedan-Nord

COMMUNE de FLOING

08200

Tél. 03 24 29 17 42 - Fax. 03 24 29 20 77

e-mail : mairie.floing@gmail.com

Floing - Infos Flash n°19

Floing, le 15 février 2022

VIE DE LA COMMUNE

L'Instance de Coordination pour les Personnes Agées (ICPA) organise un repas à destination des personnes âgées de plus de 60 ans et résidant dans l'une des 23 communes adhérentes

**Restaurant à la Ferme
hameau de Villers
08450 Maisoncelle et Villers**

jeudi 24 ou vendredi 25 mars 2022

MENU

Plat principal
Tartiflette à la tomate des
Ardennes

Dessert
Café gourmand

1 verre de vin



Inscription!

Au Pôle d'Action Sociale 8/10 Rue de la Rochefoucauld 08200 SEDAN
du mercredi 23 février 2022 au vendredi 18 mars 2022 dernier délai et
sous réserve des places disponibles
(☎ 03 24 27 73 59)

aucun remboursement ne sera possible sauf cas de force majeure

Tarif: 16€ par personne (pass vaccinal obligatoire)
chèque à l'ordre de l'ICPA des Communes Adhérentes

Permanence de la mutuelle pour tous

Vendredi 11 mars 2022 en mairie
Informations au 03 24 29 17 42

Inscriptions auprès de Nathalie FONDEUR
du lundi au jeudi uniquement l'après-midi en
mairie.

Transport à la charge des participants
(covoiturage).

L'Instance de Coordination pour les Personnes Agées (ICPA) organise un séjour à destination des personnes âgées de plus de 60 ans et résidant dans l'une des 23 communes adhérentes

Sortie en Baie de Somme



FORT MAHON PLAGE
du 1er juin au 3 juin 2022



Tarif en 1/2 pension : 170€ par personne (au lieu de 226€)

par chèque à l'ordre de « ICPA des Communes Adhérentes »

(possibilité de régler en 3 fois- PASS VACCINAL OBLIGATOIRE)

(le tarif comprend les 2 nuitées en chambre double ou lit jumeau, les repas du soir, les petits déjeuners, la taxe de séjour, le transport*)

*L'ICPA offre le transport pour un montant total de 2820€ pour un bus

PROGRAMME (les excursions et les repas du midi sont à charge du participant)

JOUR 1 : mercredi 1er juin 2022 :

- Départ de SEDAN le 1er juin 2022 Quai de la Régente à 7 heures (possibilité de ramassage zone Godart et arrêt bus sortie de sedan)
- direction Abbeville centre ville pour repas du midi et temps libre
- départ Abbeville 16h30 pour l'hôtel la Terrasse à Fort Mahon Plage

JOUR 2 : jeudi 2 juin 2022

- Départ de l'hôtel vers 10h30 pour une journée à Saint Valéry sur Somme (temps libre)
- Départ de Saint Valéry sur Somme vers 17h pour retour à l'hôtel

JOUR 3 : vendredi 3 juin 2022

- Départ de l'hôtel vers 10h pour une journée au Tonquet (temps libre)
- Départ du Tonquet vers 15 heures pour une arrivée Sedan vers 20 heures 30

Inscription!

Au Pôle d'Action Sociale 8/10 Rue de la Rochefoucauld 08200 SEDAN
du mardi 1er mars au jeudi 31 mars 2022 sous réserve des places disponibles
(☎ 03 24 27 73 59- Madame MONTANI)

aucun remboursement ne sera possible sauf cas de force majeure



1er MARS 2022
MARDI-GRAS
PROGRAMME



18H15 : Distribution de masques aux enfants
(Place de la Mairie)

18H30 : Départ du défilé suivant cet itinéraire :
Place de la Mairie, Route d'Iilly, rue des Chenevères,
Place du Général Margueritte, rue des Ecoles, rue de
l'Harmonie, rue des Braves Gens, rue du Culot, RD5,
rue Charles de Gaulle, rue de Verdun, allée de la
Division Margueritte, RD5, rue du Stade.

19H30 : Incinération de la poupée « **AU STADE** »
Distribution de bonbons, de crêpes, chocolat chaud.



ORGANISATION
COMMUNE DE FLOING
(IPNS)



Vendredi 11 mars 2022 à 20h00



Foyer Rural - Floing



**Reprises de Goldman, Vianney,
Dutronc, Cabrel, U2, Queen...**

Entrée gratuite
Réservation obligatoire
Renseignements en
mairie au 03 24 29 17 42



Org : Commune de Floing et association Côte Cour
dans le cadre des saisons culturelles en milieu rural

Activités petites vacances d'hiver



Les activités se déroulent durant les vacances de février, d'avril et d'octobre, en collaboration avec les associations du village.

Durant ces vacances de février, 5 associations ont participé ainsi que Peggy de la bibliothèque municipale.

L'Alerte a proposé de l'éveil de l'enfant pour les maternelles, le Floing Football Club de l'initiation foot aux 3-13 ans, la Flongeoise a fait découvrir la musique, le Ping-Pong Club a proposé un créneau d'une heure aux enfants de plus de 6 ans. Malheureusement, aucun enfant ne s'est inscrit pour participer à la marche organisée par l'association des **Marcheurs Floing/St Menges**.

Peggy avait prévu des activités manuelles ainsi qu'un accès libre à la bibliothèque durant la première semaine. Deux créneaux d'activités manuelles ont été mis en place pour les 4-6 ans et le 7-10 ans.

Pour les prochaines vacances, des activités seront de nouveau proposées. Le programme sera distribué dans les écoles environ 15 jours avant. Pensez à déposer l'autorisation parentale en mairie avant le début des activités.

Pour les enfants non scolarisés sur la commune, mais intéressés par ces activités, n'hésitez pas à venir chercher le fascicule en mairie en vue d'une éventuelle inscription.

VIE ASSOCIATIVE

Présentation d'une association

Marcheurs Floing/St Menges.

Activité proposée :

Découvrir le pays sedanais

Président : Joël EYQUEM

Secrétaire : Marie-Claire EYQUEM

Trésorier : Bernard JACOB

Tél. : 06 16 61 07 30

Email : joel.eyquem@wanadoo.fr

Nombre d'adhérents : 110

de Floing : 10

extérieur : 100

Jours, heures et lieux

d'entraînement/activité :

Le jeudi : départ à 13h30 du Boulevard Gambetta à Sedan

Le vendredi : départ à 14h00 du chalet de Ski Club de La Chapelle.

Âge des adhérents : de 55 à 91 ans

TRAVAUX

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION : CHAUSSÉE RÉTRÉCIE ET CIRCULATION ALTERNÉE

Article 1 : À compter du 21 février 2022 et pour une durée de 30 jours, la chaussée sera rétrécie :

- entre le 28 et le 36 de la rue Charles de Gaulle.
- la circulation se fera par feux tricolores et/ou manuellement et sera limitée à 30km/h, le dépassement sera interdit.

L'accessibilité des secours et services sera maintenue.

Article 2 : Pendant toute la durée de l'opération, le stationnement des deux côtés sera également interdit dans cette rue au niveau des travaux.

Article 3 : À l'approche du chantier, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.